

Avis voté à la séance plénière du 27 novembre 2019

Les enjeux relatifs aux conditions d'élevage, de transport et d'abattage en matière de bien-être animal (BEA)

Déclaration du groupe CGT

Le « *bien-être animal* » : Est-ce une mode passagère savamment orchestrée, un enjeu mineur ou un véritable enjeu de société ?

Les questions relatives au « bien-être animal » interrogent le lien entre l'Homme et l'animal, les rapports de production et plus globalement le mode de production capitaliste et dans celui-ci le système agricole et agroalimentaire mondialisé. Bien des groupes de pression et autres intervenant.es veulent sortir les travailleur.es de ce concept de bien-être animal alors qu'ils sont au cœur de ces problématiques. Cet avis replace éleveurs et salarié.es, leurs conditions de vie et de travail en son centre. Il en fait un prérequis fondamental dans sa définition même. Ainsi, nombre de préconisations exigent-elles une amélioration des conditions de travail des salarié.es, la création d'emplois, la reconnaissance des qualifications et la valorisation des métiers. Nous nous félicitons de ces progrès dans le sens donné à la définition du « bien-être animal ».

Nous voudrions revenir sur trois points.

Tout d'abord, l'avis pointe très justement les conséquences du mode de production intensif et la recherche de gains de productivité à tout prix. L'agriculture est passée de l'élevage à la production de viande. Du mode de production capitaliste, anarchique et source de gâchis de toutes sortes, il en découle la destruction d'animaux vivants considérés comme des « sous-produits » qualifiés de « non-valeur économique » parce que non rentables. Ce système économique fait marcher le monde sur la tête.

À noter également, de grandes entreprises, des start-up, souvent étrangères se lancent dans des marchés qu'elles jugent prometteurs de produits végétaux de substitution, in vitro ou cellulaires.

Faut-il le rappeler, l'alimentation est un bien vital. Les besoins alimentaires de la population en quantité et en qualité devraient en être le moteur.

Ensuite, la CGT partage les nombreuses réserves émises concernant l'installation de caméras dans les abattoirs. Concrètement, les caméras stigmatiseront les salarié.es, passant sous silence par exemple les responsabilités de l'employeur et les rapports de domination qui existent dans l'entreprise. Un salarié d'abattoir interrogé disait : « L'écran est un mur qui ne ferait qu'exposer le salarié.e à une justice élitiste ». Pour la CGT, l'installation de caméras est inacceptable.

Enfin, la CGT partage le positionnement de l'avis concernant les accords de libre-échange qui mettent en danger les filières nationales d'élevage, en exacerbant la concurrence et en hypothéquant le respect du bien-être animal. La ratification de ces textes serait l'acceptation du moins-disant social et environnemental sur la question du bien-être animal.

Cet avis permet d'ouvrir, au travers de ces préconisations, de véritables perspectives réalistes répondant à des enjeux clairement identifiés.

La CGT sera exigeante quant à leur concrétisation.

Le groupe CGT a salué le travail réalisé par les rapporteuses et a voté cet avis